

Procès-verbal du conseil municipal de Rosières du vendredi 9 Décembre 2022 à 20 H

Présents : Mme Fanny Sabatier, M. Georges Barrier, Mme Roselyne Bonhomme, M. Eric Ceyte, Mme Josette Faure, M. Jean-Louis Gonnard, Mme Marie-Hélène Julien, M. Guy Marec, Mme Valérie Maleysson, M. Denis Martel, Mme Marie-Bernadette Mathias, Mme Améline Pichon, Mme Sandra Rouvier, Mme Louissette Valour et M. François Vérots

Absents représentés : M. Jean Bernard Civet donne pouvoir à Mme Fanny Sabatier, M. Roland Gérenton donne pouvoir à Georges Barrier et M. Serge Gidon donne pouvoir à Mme Marie-Bernadette Mathias,

Absente non représentée: Mme Catherine Gardes

Secrétaire de séance : Mme Améline Pichon

Le quorum est atteint : 15 membres présents, 3 membres représentés et 1 membre non représenté.

Une demande de rajout à l'ordre du jour est sollicitée en début de séance et approuvée à l'unanimité : décision modificative.

Madame le Maire passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du conseil municipal 30/09/2022 et l'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Demande de subventions

- DETR 2023

Le projet rappelé par Madame le Maire nécessite la démolition de l'unité d'habitation du 20 place de l'église afin de fluidifier l'accès et la Place de l'Eglise tout en engageant un projet d'aménagements paysagers en centre-bourg.

Le projet du cabinet Arbos Concept a été conçu de manière à ce que ses caractéristiques répondent aux objectifs édictés.

Le montant estimatif s'élève à 35 730.00€ HT : une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 est sollicitée pour cet aménagement à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

- Conseil départemental/ CAP43

Madame le Maire expose qu'afin de favoriser les projets d'investissement des communes, le département de la Haute Loire a mis en place le dispositif de subventionnement « CAP43 ». Il permet de financer 3 projets de 2022 à 2026 à hauteurs de 60 000 € chacun pour les communes de la strate de Rosières.

Le tronçon concerné soit de « Les Coudougoux » jusqu'à la sortie de « Servezères » dévoile une voirie très abimée au fil des ans, dangereuse pour la sécurité et endommageant les véhicules. Il fait partie des différentes zones qui ont été recensées et désignées comme prioritaires.

Ce chantier permettra à la Commune de continuer le programme de rénovation de voirie engagé en 2021 et de gérer de manière sereine son patrimoine routier pour les dizaines d'années à venir afin d'assurer la sécurité et le transit des usagers sur l'ensemble de son réseau, mais aussi de participer à son développement global. Le montant estimatif s'élève à 74 950.00€ HT.

PLAN DE FINANCEMENT :

- Conseil Départemental/CAP43 Communes : 60 000.00€ HT (80%)
- Autofinancement Commune de Rosières : 14 950.00€ HT (20%)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Finances

- Demande d'autorisation d'encaissement des remboursements des fournisseurs

Lors des précédents conseils, plusieurs votes ont été nécessaires pour autoriser l'encaissement de remboursement provenant des fournisseurs de télécommunication suite au changement de prestataire. Le conseil donne à l'unanimité l'autorisation d'encaisser les remboursements de toute somme provenant de n'importe quel fournisseur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Matériel Roulant :

- **Vente de tracteur Renault ERGOS 456**

Le parc communal de matériel roulant comprend notamment un tracteur Ergos 456 en panne depuis son acquisition en 2019.

M. Georges BARRIER explique que les dépenses indispensables pour remettre le tracteur en conformité seraient très élevées et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard.

Madame le Maire expose une offre de reprise de ce matériel acheté 25000€ lors de la précédente mandature, formulée par la SARL MICHON EXPORT le 24 novembre 2022 de 9 000€ et propose ainsi sa cession.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

M. Guy MAREC demande la liste des gros matériels présent dans notre parc. Le parc communal est composé des matériels suivants:

- Tracteur tondeuse
- Épareuse
- Broyeur d'accotement
- Camion 4x4 en leasing
- Poids lourd à benne AmpiroI
- Tondeuse à bras
- Tractopelle (en attente de devis pour réparation)
- Tracteur en location
- Tracteur Renault

Foncier :

- Délibération rectificative vente d'un bien privé communal (suite à opération de bornage)

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération concernant la cession de la ferme Rancon, un bornage a été nécessaire pour la signature du compromis pour redéfinir la parcelle vendue (correspondant initialement à la parcelle C68 + une partie du verger de la parcelle du dessus). Ce bornage entraîne la création d'une nouvelle parcelle C1497 de 2729m².

Le conseil approuve à l'unanimité la création de cette nouvelle parcelle.

- Déclassement d'un délaissé communal/ Roiron

La cession de la parcelle B1336 de Roiron a été votée lors d'un précédent conseil. Il convient de procéder à son déclassement pour terminer la procédure.

Le conseil approuve à l'unanimité son déclassement.

Ressources Humaines

- Adhésion au service de santé au travail CDG43

Le service de médecine de santé au travail des collectivités locales est en général le CDG43. Le personnel de la mairie de Rosières dépend encore de l'AIST 43. Madame le Maire explique qu'à service égal plus l'option « inspection en sécurité et santé au travail », l'économie réalisée est de l'ordre de 30%.

Le conseil approuve à l'unanimité, le changement de prestataire et l'adhésion au service.

- Pérennisation du conseiller numérique au service unifié Emblavez Connect'

Madame le Maire rappelle que Le poste de conseiller numérique en Emblavez occupé par Monsieur Robin GAUDIN LEVERT, arrivera à son terme le 03 octobre 2023. Ce poste ne sera certainement plus financé par l'Etat en fin de contrat et la question se pose de la pérennisation de cet emploi au sein du Service Unifié « Emblavez Connect' » considérant :

- La demande d'accompagnement en direction des particuliers qui reste toujours aussi importante
- La digitalisation continue de l'ensemble des démarches administratives
- Les besoins grandissants en cyber-sécurité
- Le besoin croissant des collectivités locales en accompagnement et interventions diverses
- Les compétences de M. GAUDIN LEVERT qui donne entière satisfaction dans les missions qui lui sont confiées dans le cadre du profil de poste de Conseiller Numérique (notamment en direction des administrés) et d'autres du ressort d'Emblavez Connect (écoles, collectivités)
- Le coût supplémentaire engendré par un nouveau recrutement pour les communes qui font partie du périmètre du Service Unifié.
- Le coût supplémentaire engendré pour la commune de Rosières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la pérennisation du poste et ainsi au recrutement du conseiller numérique en Emblavez au sein du Service Unifié Emblavez Connect'.

Création d'un emploi permanent à l'ALSH

Madame le Maire rappelle que le contrat d'apprentissage de Mr Lilian CHAMBÉFORT en formation avec le BPJEPS arrive à échéance ce jour et qu'il faut envisager son remplacement.

Madame le Maire informe que la création de l'emploi d'animateur permanent périscolaire et extrascolaire est justifiée par le projet de développement des activités de l'ALSH de Rosières dans le cadre du Plan Educatif Territorial (PEDT) et du Plan Mercredi initiés fin 2022.

Cet emploi correspond au grade d'Adjoint Territorial d'Animation, cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux, catégorie C, filière ANIMATION pour 35H hebdomadaires.

Le conseil approuve à l'unanimité la création de ce poste.

Monsieur Guy MAREC demande des précisions sur le profil de poste et le planning du directeur de l'ALSH.

Madame Roselyne BONHOMME EXPLIQUE que son temps de travail est annualisé tandis que les derniers recrutements lui ont permis de s'adonner sereinement aux tâches administratives de direction et de préparer le nouveau Plan Educatif Territorial et le Plan Mercredi.

Madame le Maire expose les objectifs éducatifs du PEDT et décline les actions qui seront menées en 22-23. Elle informe également l'assemblée qu'à partir de janvier 2023, les inscriptions des enfants à l'ALSH s'effectueront via une plateforme numérique similaire à celle de la restauration scolaire.

Affaires Scolaires

- Participation sorties et voyages scolaires

Le conseil vote à l'unanimité le versement d'une allocation de 7€ par jour et une fois par an pour les élèves des deux écoles à l'occasion des voyages scolaires extra communaux uniquement.

Participation communale Arbres de Noël

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction de la subvention de 8€ par élève pour l'organisation de l'arbre de Noël.

- Fournitures scolaires 22-23 allocation par élève

Le conseil vote à l'unanimité la reconduction de 50€ par élève pour l'achat de fournitures scolaires pour l'année scolaire 2022-2023.

- Participation communale 22-23 OGEC Saint-Joseph

L'école privée Saint Joseph est sous contrat associatif depuis le 23 Mars 2006. Chaque année, une subvention est versée via l'OGEC, en trois fois à chaque trimestre scolaire. Ce montant est identique au coût moyen d'un élève de l'école publique soit 679€ par an.

Le conseil approuve à la majorité de 17 votants l'attribution d'une participation de la même valeur par élève que l'année précédente, M. Guy Marec et Mme Sandra Rouvier s'abstiennent.

M. Guy MAREC demande le recensement des élèves ne dépendant pas du ressort territorial de Rosières. Madame le Maire rappelle leur utilité face aux menaces de fermeture éventuelle de classe et que leurs frais de scolarité sont facturés à leur collectivité d'origine, comme cela a été le cas entre la communauté de Communes des Sucs (1 enfant de St Julien du Pinet) et la commune (3 enfants concernés).

Décision Modificative-Subvention

- Décision modificative

L'ajout à l'ordre du jour porte sur une décision modificative à apporter au budget. 7000€ seront transférés de la ligne entretien réparation des bâtiments publics aux charges de fonctionnement à caractère général.

Le conseil approuve à l'unanimité.

- Subvention annuelle association Beau la Vi

L'association Beau la Vi regroupe Rosières, Beaulieu, Lavoûte et Saint Vincent.

Madame Marie- Bernadette MATHIAS rappelle la genèse de ce service.

Madame le Maire rajoute que BEAU LA VI assure le portage de repas auprès de 82 bénéficiaires dont 40 sur Rosières, 18 sur Lavoûte, 17 sur Beaulieu et 10 sur St Vincent. Les repas sont préparés par la maison de retraite de Beaulieu, actuellement le repas est à 7,90€, il va augmenter de 0,4€ à partir janvier 2023 soit 8,30€.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 2500€ à cette association.

Communauté d'Agglomération

- Rapport d'activité 2021

Une présentation rapide du rapport d'activité de la communauté d'Agglomération est proposée par Madame Le Maire et notamment le nombre de dossiers d'urbanisme instruits pour la commune. Ainsi sur 3086 dossiers, 74 dossiers concernent Rosières sur 2021 et 59 sur 2020.

Informations diverses

Le Repas de Noël à la cantine aura lieu le jeudi 15 décembre. Il est demandé la mobilisation d'élus pour apporter leur aide pour la mise en place et le service.

Traditionnellement, la mairie offre un goûter de Noël aux élèves : cette année ce sera le vendredi 16 décembre et des projections au cinéma seront données les lundi 12 et mardi 13 Décembre.

Le spectacle destiné aux aînés de la commune (à partir de 70 ans), organisé par le CCAS et la municipalité, aura lieu le 20 Décembre à 14H. Le spectacle « Noce en Velay » est composé d'une vingtaine de comédiens et musiciens. Les bénéficiaires du bon cadeau de l'année dernière l'ayant grandement apprécié, il sera reconduit pour une valeur de 15€ auprès des commerçants de Rosières ayant acceptés de participer.

Le prestataire en électricité a installé l'interrupteur pour le chauffage du vestiaire de foot. Le thermostat se déclenche pour une heure à 18 degrés.

Eclairage public: après analyse des économies réalisables sur les décorations de Noël, au vu du faible gain, il a été décidé de fixer cette année encore les décorations. L'étude sur l'éclairage public a mis en évidence que l'action à mettre en œuvre qui engendrerait le plus d'économie est le passage en LED. Une réflexion menée au 1^{er} trimestre 2023 permettrait un programme de changement d'ampoules à partir de 2024. L'intervention à la lampe pour faire une modification tout de suite comme en éteindre une sur deux, régler la luminosité n'est pas rentable sur le court terme, car ces interventions sont très onéreuses.

Evolution du budget électricité:
50€/kw / soit 60 000€ pour 2021,
152€/kw soit 86 000€pour 2022,
prévision 400€ / kw soit 114 000€ pour 2023.

Dans le cadre des potentielles coupures électriques que nous pourrions rencontrer en début d'année, il va être demandé aux personnes vulnérables de se faire recenser en mairie.

L'APAVE va réaliser un diagnostic photovoltaïque obligatoire pour Enedis afin d'étudier l'augmentation de production qu'engendrerait le changement de la centrale photovoltaïque du centre technique municipal.

La séance est close à 21H15.

La secrétaire de séance, Ameline PICHON	Madame le Maire, Fanny SABATIER
	 